DEUX-SÈVRES
LE DÉPARTEMENT

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES DEUX-SÈVRES

Séance du lundi 20 mai 2019

DELIBÉRATION n° 15C

Rapporteur : Séverine VACHON

AMÉNAGEMENT FONCIER

Avis sur le projet d'aménagement foncier - massifs forestiers des communes d'Airvault, Availles-Thouarsais, Saint-Généroux, Irais

Vu *le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.1111-4, L.3121-17 alinéa 1, L.3131-1 à L.3131-6, L.3211-1, L.3211-2 et L.3221-1 ;*

Vu *le Code rural et de la pêche maritime pris en ses articles L.121-14 et suivants ;*

Vu *la délibération du 20 décembre 1994 par laquelle le Conseil général a adopté le règlement départemental d'aménagement foncier ;*

Vu *la délibération du 5 mai 1997 par laquelle le Conseil général a apporté des modifications au règlement départemental d'aménagement foncier ;*

Vu *la délibération du 2 avril 2015 par laquelle le Conseil départemental a délégué l'exercice d'une partie de ses attributions à la Commission permanente ;*

Vu *la délibération du 13 mars 2017 par laquelle la Commission permanente a institué la commission intercommunale d'aménagement foncier d'Airvault, Irais, Saint-Généroux, Availles-Thouarsais ;*

Vu *la délibération du 21 décembre 2018 par laquelle le Conseil départemental a inscrit des crédits pour le programme aménagement foncier ;*

Vu *la délibération en date du 29 juin 2016 du Conseil municipal d'Airvault demandant une opération d'échanges et cessions amiables d'immeubles fonciers forestiers avec périmètre ;*

Vu *la délibération en date du 7 juillet 2016 du Conseil municipal d'Irais demandant une opération d'échanges et cessions amiables d'immeubles fonciers forestiers avec périmètre ;*

Vu *la délibération en date du 12 septembre 2016 du Conseil municipal de Saint-Généroux demandant une opération d'échanges et cessions amiables d'immeubles fonciers forestiers avec périmètre ;*

Vu la délibération en date du 15 septembre 2016 du Conseil municipal d'Availles-Thouarsais demandant une opération d'échanges et cessions amiables d'immeubles fonciers forestiers avec périmètre ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 26 décembre 2018 constituant la commission d'aménagement foncier d'Airvault, Irais, Saint-Généroux, Availles-Thouarsais ;

Vu le procès verbal de la commission d'aménagement foncier d'Airvault, Irais, Saint-Généroux, Availles-Thouarsais du 18 janvier 2019 concernant la proposition d'échanges et cessions amiables d'immeubles fonciers forestiers avec périmètre, la définition des conditions de sa réalisation et la détermination de son périmètre ;

Vu la demande d'avis formulée par M. le Président de la commission d'aménagement foncier d'Airvault, Irais, Saint-Généroux, Availles-Thouarsais en vue de la mise à l'enquête du projet ;

Considérant que le projet d'échanges et cessions amiables d'immeubles fonciers forestiers avec périmètre sur les 5 massifs forestiers des communes d'Airvault, Irais, Saint-Généroux, Availles-Thouarsais, répond au règlement départemental d'aménagement foncier ; qu'il est nécessaire pour améliorer la gestion du foncier forestier des massifs de ces communes ;

Considérant que le Département engage et règle les dépenses relatives aux opérations d'aménagement foncier ; qu'il convient de poursuivre les opérations en cours ;

LA COMMISSION PERMANENTE, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE

À l'unanimité des membres présents ou représentés :

*** de donner un avis favorable au projet d'échanges et cessions amiables d'immeubles fonciers forestiers avec périmètre sur les communes d'Airvault, Irais, Saint-Généroux, Availles-Thouarsais, à l'intérieur d'un périmètre de 292 hectares tel qu'il figure en annexe.**

*** d'autoriser M. le Président à mettre en œuvre l'enquête publique de ce projet.**

Pour ampliation,
Acte reçu par le Représentant de l'Etat
Le 28 MAI 2019
et certifié exécutoire

Pour le Président et par délégation,

La Chef du Service
des Assemblées

Marie-Astrid PROTEAU

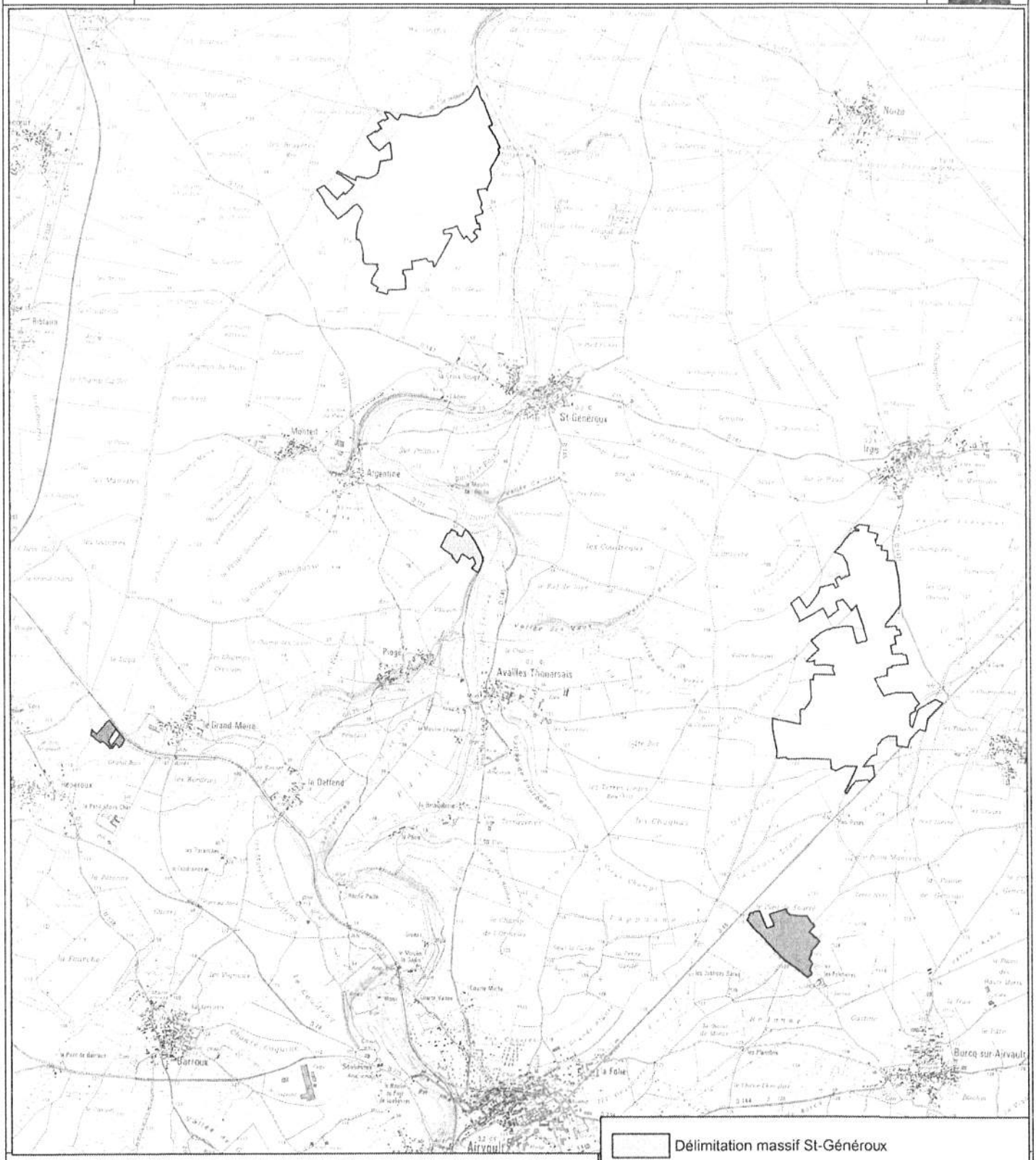
Fait à NIORT, le 20 mai 2019

Le Président,

DEPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Gilbert FAVREAU

Localisation des 5 massifs forestiers préssentis par l'étude



Réalisation : CRPF Poitou-Charentes - le 17/02/2017
Données : ©- IGN Paris ; CRPF Poitou-Charentes